
Jour de séance 26

le mardi 9 juin 2020

13 h

Prière.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à veiller à ce que les gens dans certaines collectivités rurales aient accès au service Internet sur fibre optique. (Pétition 25.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Urquhart :

42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*

par l'hon. M. Holder :

43, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;*

par l'hon. M^{me} Anderson-Mason, c.r. :

44, *Loi sur les recours dans le secteur de la construction ;*

par l'hon. M. Cardy :

45, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance ;*

par l'hon. M. Steeves :

46, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique ;*

par l'hon. M. Urquhart :

47, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.*

M. Melanson donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M^{me} Rogers, il proposera ce qui suit :

attendu que le premier ministre a indiqué que ses projections budgétaires avaient dû être révisées et qu'un déficit de 299,2 millions de dollars est maintenant prévu au lieu de l'excédent de 92,4 millions de dollars prévu à l'origine ;

attendu que le premier ministre a procédé à une série de décisions, notamment d'importantes décisions ayant trait aux politiques pour remédier au déficit budgétaire, sans mener de consultations appropriées ;

attendu que les décisions comprennent des mesures comme la suspension de projets approuvés, des choix considérables liés au système d'éducation, l'élimination de postes et de programmes et la restructuration de ministères ;

attendu qu'un compte rendu devrait être fait sur le transfert de fonds entre programmes et la situation relative à d'importants fonds comme le fonds consacré au développement régional ;

attendu que, aux fins d'ouverture et de transparence, les renseignements concernant tous les changements apportés aux programmes et aux services en lien avec la révision de chiffres budgétaires devraient être mis à la disposition de la population ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à déposer d'ici à deux semaines une liste de toutes les décisions prises par le gouvernement relativement aux changements liés au budget de 2020-2021 tel qu'il a été présenté à l'Assemblée législative.

M. Arseneau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyé par M^{me} Mitton, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une industrie des médias diversifiée et concurrentielle est importante pour le bon fonctionnement d'une démocratie ;

attendu que Nouvelles Brunswick Inc. est propriétaire de tous les quotidiens de langue anglaise au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick détient 84 % du tirage de quotidiens au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick détient 71 % du tirage d'hebdomadaires au Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouvelles Brunswick est la propriété de James K. Irving, lequel est aussi propriétaire de J.D. Irving, Limited ;

attendu que, selon le *Rapport final sur les médias d'information canadiens* de la Chambre des communes, des entreprises appartenant aux Irving forment un conglomérat médiatique qui domine le Nouveau-Brunswick et que la situation est unique dans les pays développés ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à imposer un plafond de 40 % sur la propriété de médias imprimés dans la province

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à interdire la propriété mixte d'entreprises médiatiques et d'entreprises sans lien au secteur des médias.

M^{me} Mitton donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'aucun travailleur ne devrait craindre de perdre son emploi s'il tombe malade ou doit s'occuper d'un membre de sa famille ;

attendu que la pandémie a montré clairement que les travailleurs touchant le salaire minimum faisaient un travail essentiel dans nos collectivités et ne recevaient pas un salaire équitable en contrepartie ;

attendu que les travailleurs qui font des heures supplémentaires au Nouveau-Brunswick doivent seulement être rémunérés pour ces heures supplémentaires au taux d'une fois et demie le salaire minimum, et non d'une fois et demie leur salaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner à tous les travailleurs accès à 5 jours de congé de maladie payé et à 10 jours additionnels de congé en cas d'urgence, s'il y a lieu, en raison d'une pandémie ou d'une autre situation d'urgence,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à ouvrir la voie vers un salaire minimum de 15 \$ l'heure au cours des deux prochaines années

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à veiller à ce que les travailleurs soient rémunérés au taux d'une fois et demie leur salaire pour les heures supplémentaires.

M^{me} Harris donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 18 juin 2020, appuyée par M. LePage, elle proposera ce qui suit :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont élu un gouvernement minoritaire dans l'espoir que le processus décisionnel soit plus consultatif, ouvert et transparent ;

attendu que la ministre du Développement social a annoncé une importante décision ayant trait à la politique pour réorganiser le ministère du Développement social sans consulter les parties prenantes et le public ;

attendu que beaucoup de personnes craignent que la décision puisse créer un système à deux vitesses aboutissant à une inégalité en matière de services dans les régions rurales ;

attendu que, selon le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, la décision aura des répercussions néfastes sur les personnes vulnérables de notre société ;

attendu que, depuis son entrée en fonction comme chef du gouvernement, le premier ministre demande à tous les partis politiques de faire preuve d'un plus grand esprit de coopération et de faire moins de politique ;

attendu que le premier ministre devrait veiller à ce que ses ministres reconnaissent aussi la nécessité de mener un processus de consultation et d'engagement public approprié avant de faire des annonces politiques importantes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en suspens la réforme jusqu'à ce que des consultations appropriées soient menées, que le gouvernement dépose une proposition de réforme complète décrivant toutes les répercussions possibles, que l'acceptabilité sociale soit présente et qu'il soit établi qu'une telle réforme est nécessaire dans l'intérêt supérieur des personnes les plus vulnérables de notre population.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture du projet de loi 33 et, sur autorisation, celle des projets de loi 42 et 43 soit appelée, et que, sur autorisation, les projets de loi qui franchissent l'étape de la deuxième lecture soient renvoyés sur-le-champ au Comité permanent de la politique économique aux fins d'étude.

Le consentement unanime relativement à l'appel de la deuxième lecture des projets de loi 42 et 43 est refusé.

Le consentement unanime relativement à l'étude sur-le-champ en comité du projet de loi 33 après la deuxième lecture est refusé.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur les jours de repos ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages ;*
- 15, *Loi concernant l'amélioration de la sécurité des véhicules hors route.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 15 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Centre communautaire
Sainte-Anne pour 2018-2019

(1^{er} juin 2020).